

Les bourses de collège

Demande de bourse pour l'année 2022-2023

Pour les élèves scolarisés en collège public

La demande de bourse de collège en ligne est accessible pour tous les collèges publics de toutes les académies. Pour y accéder, les parents ou responsables d'élèves devront se connecter au [portail Scolarité-Services](#) du **1er septembre 2022 au 20 octobre 2022**.

En tant que parent d'élèves, vous pourrez ainsi :

- faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège public ;
- récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives ;
- donner votre consentement pour l'actualisation de vos informations fiscales chaque année durant la scolarité de votre enfant au collège : dans ce cas, vous n'aurez plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée ;
- obtenir une estimation de la bourse à la fin de la saisie.

Deux possibilités s'offrent à vous pour accéder à [Scolarité-Services](#) :

- se connecter avec votre compte [EduConnect](#) ;
- se connecter avec [FranceConnect](#) : le bouton qui permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale et d'autres services publics en utilisant votre compte Impots.gouv.fr, ou votre compte de l'Assurance maladie ou l'identité numérique, ou Mobile Connect et moi, ou msa.fr.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site du ministère de l'éducation nationale : <https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college-4970>

Des questions sur votre connexion ou les demandes de bourse de collège ?

Une plateforme d'assistance nationale est mise à votre disposition.

par téléphone : 0 809 54 06 06 (prix d'un appel local)

du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h

en ligne : assistanceteleservices.education.gouv.fr

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

**CAMPAGNE DES BOURSES NATIONALES DE COLLÈGE
Année Scolaire 2022-2023**

**BARÈME DES BOURSES NATIONALES DE COLLÈGE
Année Scolaire 2022-2023**

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021		
	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3
1	15 951	8 622	3 042
2	19 632	10 613	3 744
3	23 313	12 602	4 446
4	26 993	14 593	5 149
5	30 675	16 582	5 851
6	34 356	18 572	6 553
7	38 037	20 563	7 255
8 ou plus	41 718	22 552	7 957
Montant annuel de la bourse	105 €	294 €	459 €